



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

260^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-180414
Le 14 avril 2018
de 8 h 32 à 16 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-180414



CGV-180414

UNIVERSITÉ DE MONCTON

260^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 14 2018

de 8 h 30 à 15 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Jason Lee Alcorn	Extérieur des régions
Sylvie Benoît-Thériault	Nord-Est
Laurel Broten	Extérieur du N.-B. (N.-É.)
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest
Marc-Antoine Chiasson	AIUMni
Keith Coughlan	Sud-Est
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier	U de M
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Micheline Daigle- LeBlanc	Extérieur du N.-B. (N.-É.)
Étienne Dako	Professeur (Moncton)
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)
Alexandre Cédric Doucet	Étudiant (Moncton)
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions
Kassim Dombia	Nord-Est
Corinne A. Godbout	Sud-Est
Julien Haché	Étudiant (Shippagan)
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)
Samuel LeBreton	Extérieur des régions

Mathieu Martin	Étudiant (Edmundston)
Marie-France Pelletier	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest
Jean-Claude Savoie	Chancelier
Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
Luc Vigneault	Professeur (Edmundston)

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Pierrette Fortin, vice- rectrice par intérim	Edmundston
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan

Personnes excusées : Lory-Ann Cyr et Paulette Robert

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ORDRE DU JOUR DE CONCENEMENT (OJC)	4
7.1. OJC Rapport des ressources humaines (pour réception).....	5
7.2. OJC Rapport du comité conjoint de la planification	5
7.2.1.Évaluation du programme de maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée	5
7.2.2 Évaluation des programmes en philosophie.....	6
7.2.3 Évaluation des programmes en sociologie.....	7
7.3. OJC Réception des procès-verbaux du comité exécutif CEX-171218, CEX-180127 et CEX-180313	7
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8
9. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-171209, CGV-180129 ET CGV- 180307	8
10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	8
10.1. CGV-171209.....	8
10.1.1. Autres.....	8
10.2. CGV-180129.....	8
10.2.1. Autres.....	8
10.3. CGV-180307.....	8
10.3.1. Autres.....	8
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	8
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	10
12.1. CEX-171218 (EXTRAORDINAIRE)	10
12.1.1. Autres.....	10
12.2. CEX-180129	10
12.2.1. Autres.....	10
12.3. CEX-180313	10
12.3.1. Campagne de financement.....	10
12.3.2. Protocole d'entente	11
12.3.3. Fin de mandat du Chancelier	11
12.3.4. Nominations.....	12
12.3.4.1. Doyenne ou doyen de la Faculté de droit.....	12
12.3.4.2. Vice-décanat de la FSSS (renouvellement).....	12
12.3.4.3. Doyenne des Études à l'UMCE (renouvellement)	12
12.3.5. Calendrier des réunions pour 2018-2019.....	12
12.3.6. Avis juridique (Loi 88 et article 16.1 de la Charte).....	12
12.3.7. Autres.....	13
13. BUDGET 2018-2019 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	13
14. CONCOURS RECTORAT (COMITÉ PLÉNIER).....	15
15. BAIL DE LOCATION – EXPANSON DE 3,5 ACRES (PROJET SHANNEX).....	15
16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	16
16.1. Plan de travail	16
17. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	16
17.1 Ratification de la convention collective avec l'ATTUM (composante salariale).....	16
18. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-180309	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

19.	AFFAIRES NOUVELLES.....	17
20.	PROCHAINE RÉUNION.....	17
21.	CLÔTURE.....	17
	DOCUMENT.....	18
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1-3)
	DOCUMENT B : Rapport des Ressources humaines	B(1-2)
	DOCUMENT C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification (CCJ-171004)	C(1)
	DOCUMENT D : Rapport du recteur et vice-chancelier	D(1-18)
	DOCUMENT E : Profil recherché – Chancelière et chancelier	E(1-2)
	DOCUMENT F : Calendrier des réunions (2018-2019)	F(1)
	DOCUMENT G : Budget 2018-2019	G(1-54)
	DOCUMENT H : Projet Shannex.....	H(1-2)
	DOCUMENT I : Plan de travail du Comité de gouvernance	I(1-4)
	DOCUMENT J : Points saillants des négociations de la convention collective avec l'ATTUM	J(1-2)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 32 : La présidente, Edith Doucet, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle nomme le nom des personnes excusées.

La présidente explique les règles à suivre lors de la tenue de la réunion.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La présidente souligne la présence des nouveaux membres au Conseil des gouverneurs. Il s'agit de Jacques Paul Couturier comme recteur et vice-chancelier par intérim, Laurel Broten, membre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, mais résidant dans la région de l'Atlantique, Alexandre Cédric Doucet, membre étudiant du campus de Moncton et Pierrette Fortin, comme invitée à titre de vice-rectrice par intérim au campus d'Edmundston.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment.

Raymonde Clément, décédée le 17 décembre. Elle était concierge à la retraite.

Alexandre Parks, décédé le 21 décembre suite à une maladie grave et rare. Il était inscrit au programme de doctorat en sciences de la vie. Cet étudiant était une grande source d'inspiration.

Prakash Varma, décédé le 22 janvier. Il était professeur à la retraite.

Claude Touchette, décédé en février. Il a été le doyen fondateur de la Faculté des sciences de l'éducation.

Didier Gauthier, décédé le 13 mars. Il était professeur à la retraite.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 29 mars 2018 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale indique qu'une lettre de dénonciation du test de compétences langagières en français a été reçue le 20 mars à l'attention de la présidente du Conseil des gouverneurs. Cette correspondance sera examinée par le Comité exécutif conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir Document A, p. 1-3

La présidente rappelle le fonctionnement de l'ordre du jour de consentement.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC) (suite)**R : 01- CGV-180414**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.1. OJC Rapport des ressources humaines

Voir Document B, p. 1-2

Nominations faites par le VRER et le VRARH (pour information au CGV)

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

Campus de Moncton

1. La professeure **Chantal BOURASSA** (École de travail social) a été nommée directrice par intérim de son École pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **Frédéric HUPPÉ-GOURGUES** (École de psychologie) a été nommé directeur de son École pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. La professeure **Mylène LACHANCE-GRZELA** (École de psychologie) a été nommée directrice adjointe de son École pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. Le professeur **Gervais MBARGA** (Programme d'information-communication) a été nommé responsable du programme d'information-communication pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. La professeure **Lise SAVOIE** (École de travail social) a été nommée directrice de son École pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

7.2. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification

Voir Document C, p. 1

7.2.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée**RECOMMANDATION 1**

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

7.2.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée (suite)**RECOMMANDATION 2**

Afin d'améliorer la pérennité du programme, que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

ADOPTÉE

7.2.2. Évaluation des programmes en philosophie**RECOMMANDATION 1**

Comme explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

RECOMMANDATION 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des

7.2.2. Évaluation des programmes en philosophie (suite)

trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

ADOPTÉE

7.2.3. Évaluation des programmes en sociologie**RECOMMANDATION 1**

Que le Baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires

ADOPTÉE

7.3. OJC Réception des procès-verbaux du Comité exécutif CEX-171218, CEX-180129 et CEX-180313

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 18 décembre 2017, du 29 janvier 2018 et du 13 mars 2018 sont reçus aux fins de discussion.

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir Document A, p. 1-3

R : 02-CGV-180414

Gilles Lanteigne, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-171209, CGV-180129 ET CGV-180307

R : 03-CGV-180414

Chantal Thériault, appuyée par Micheline Daigle-LeBlanc, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-171209, CGV-180129 et CGV-180307 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**10.1. CGV-171209****10.1.1. Autres**

Un gouverneur demande des précisions sur le point 15.1 du procès-verbal, soit les principes directeurs du budget 2018-2019. Il aimerait recevoir des informations sur les droits de scolarité.

Le recteur et vice-chancelier explique que le protocole d'entente entre l'Université de Moncton et la Province permet de revoir les droits de scolarité et qu'une démarche est prévue à cet effet. Un gouverneur indique que la University of New Brunswick annonce déjà des augmentations et qu'il serait sage d'avoir des discussions ouvertes sur le sujet.

10.2. CGV-180129**10.2.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

10.3. CGV-180307**10.3.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir Document D, p. 1-13

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier présente le nouveau plan de travail de l'Équipe de direction pour l'année 2018-2019. Il explique que 13 domaines ont été identifiés dans lesquels on cible 31 actions mesurables. Les domaines sont les suivants :

1. Le recrutement (régional, national et international)

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

2. L'expérience étudiante (incluant l'appui à la réussite)
3. Les programmes d'études (incluant l'apprentissage expérientiel)
4. La recherche, développement, création et innovation
5. L'engagement et partenariats communautaires
6. Le développement philanthropique
7. La gouvernance
8. La résilience financière
9. Les ressources humaines
10. Les infrastructures
11. Les communications
12. L'internationalisation
13. Les autres initiatives stratégiques

Par ailleurs, le recteur et vice-chancelier présente son rapport en lien avec le plan stratégique 2020. Il explique que depuis le début janvier, plusieurs dossiers ont vu le jour, notamment la mise en place d'un commissariat, la mise en œuvre de la *Politique sur la violence à caractère sexuel*, la signature d'une entente avec les trois districts scolaires francophones du N.-B. qui permet l'offre de cours en ligne aux élèves du secondaire et d'obtenir les crédits s'ils poursuivent leurs études à l'Université de Moncton, la signature d'entente avec le CCNB sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents entre toutes les bibliothèques des deux établissements, la signature du plan conceptuel d'aménagement du campus Édupôle et la conclusion d'une nouvelle entente entre le campus de Shippagan et le Festival international de musique baroque de Lamèque.

En plus, on notera que plusieurs activités d'envergure ont eu lieu, notamment la visite de la très honorable Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie au campus de Moncton, les célébrations du 50^e anniversaire de la formation en travail social, les Journées des études supérieures et de la recherche présentées du 19 au 23 mars, le premier hackaton de l'innovation organisé par le campus de Shippagan, la Table ronde à l'occasion du 50^e anniversaire du Département d'histoire et de géographie sur le thème du pouvoir en Acadie, et autres.

Questions / Commentaires

Plusieurs points, questions et commentaires sont soulevés.

- Une gouverneure demande si le nouveau plan de travail s'arrime avec le projet de planification académique. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il ne s'agit pas d'un lien étroit avec l'académique, mais qu'il y a des complémentarités entre les deux exercices.
- Un gouverneur indique que l'Université de Moncton ne siège pas au Forum de concertation des organismes acadiens et que le plan de travail ne le prévoit pas non plus. Selon lui, l'Université de Moncton devrait s'engager en ce sens. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il n'hésitera pas à travailler avec les organismes acadiens, avec la FÉÉCUM, et avec les étudiantes et les étudiants. Il rappelle que le plan de travail de l'Équipe de direction est vivant.
- Une gouverneure encourage et félicite la direction pour les initiatives liées aux activités touchant les questions autochtones.
- Un gouverneur demande des précisions sur les services liés à l'effectif étudiant. Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'une direction générale stratégique de l'effectif étudiant (DGEE) a été créée l'an dernier. Une nouvelle structure a été mise en place et l'on note un caractère soutenable de l'initiative.
- Un gouverneur souhaite que l'on poursuive dans la lancée des programmes spéciaux pour les étudiantes et étudiants ayant des besoins spéciaux. Il cite l'exemple de l'Université de Sherbrooke. Les services pour les étudiantes et les étudiants ayant le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

(TDAH) devraient être offerts sans faute dans les trois campus. Selon le gouverneur, ces services sont essentiels.

- Plusieurs gouverneurs félicitent l'Équipe de direction pour la présentation du plan de travail ainsi que l'outil de travail.
- Un gouverneur est d'avis que l'Université doit donner un appui continu au Centre d'accès et de soutien à l'apprentissage (CASA). Selon lui, ce centre accomplit un travail extraordinaire auprès des étudiantes et des étudiants.
- Un gouverneur demande des précisions sur le projet du site Web. Le recteur et vice-chancelier explique qu'il s'agit d'une refonte d'envergure et que l'Université bénéficie des services d'une firme externe. Un comité numérique permanent réseau travaille sur ce dossier depuis douze mois. Le projet devrait être complété en juin 2019.

R : 04-CGV-180414

Mathieu Martin, appuyé par Micheline Daigle-LeBlanc, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**12.1. CEX-171218 (extraordinaire)****12.1.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12.2. CEX-180129**12.2.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12.3. CEX-180313**12.3.1. Campagne de financement**

La présidente explique que la campagne de financement *Évolution* bat son plein. Un montant de 25 M\$ a été annoncé et les membres du Cabinet de la campagne poursuivent leur travail. L'objectif est d'atteindre le 50 M\$.

La présidente encourage les gens à faire des dons. Elle encourage les membres à parler positivement de la campagne et remercie les gens qui ont déjà contribué.

Le Conseil des gouverneurs aborde la question du positionnement de la FÉÉCUM sur le dossier. Rappelons que la FÉÉCUM ne souhaite pas participer à la campagne. On explique que, pour des raisons historiques liées à l'entente du Centre étudiant au campus de Moncton, la FÉÉCUM ne souhaite pas faire de contribution. On ajoute que cette position devrait être respectée.

Certains membres du Conseil des gouverneurs expriment leur déception par rapport à cette position. Certains gouverneurs font remarquer que le Cabinet de la campagne *Évolution* souhaite amasser 20 M\$ pour les étudiantes et les étudiants afin de leur offrir des bourses. La position de la FÉÉCUM semble être un non-sens pour plusieurs membres du Conseil.

12.3.1. Campagne de financement (suite)

Certains membres rappellent que l'on travaille pour l'Université de Moncton comme d'autres avant nous l'on fait et que les étudiantes et les étudiants actuels bénéficient présentement des efforts de prédécesseurs qui ont mis les mains à la pâte lors des campagnes précédentes.

Par ailleurs, on rappelle que lors du renouvellement du recteur Théberge, il avait été mentionné que la campagne mobiliserait le temps du recteur. La gouverneure souhaite connaître la disponibilité du recteur et vice-chancelier par intérim. M. Couturier indique clairement qu'il en fait sa priorité sans problème.

12.3.2. Protocole d'entente

À titre d'information, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que la University of New Brunswick (UNB) et la Mount Allison University (MTA) ont signé leur protocole d'entente. Par ailleurs, la St. Thomas University n'a pas encore ratifié leur entente.

Par ailleurs, notons que les quatre universités publiques ont été convoquées par la Province de comparaître devant un comité de la Chambre pour répondre à des questions portant sur la gestion des fonds affectés et sur des sujets connexes, notamment de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure de rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

12.3.3. Fin de mandat du Chancelier

Voir Document E, p. 1-2

La secrétaire générale rappelle que le Chancelier Jean-Claude Savoie terminera son mandat le 31 mai 2018. M. Savoie a indiqué qu'il ne demandera pas un renouvellement.

La secrétaire générale présente le profil recherché pour le poste de Chancelière ou Chancelier de l'Université de Moncton. La Chancelière ou le Chancelier est, sur le plan protocolaire, la représentante ou le représentant officiel de l'Université et elle ou il incarne celle-ci d'une façon personnelle, visible et essentielle. Elle ou il en symbolise la fonction, l'esprit et l'unité.

Au sujet de la procédure, à la suite de l'adoption du profil recherché, une consultation auprès de la communauté universitaire aura lieu afin d'obtenir des suggestions de noms. Dans la mesure du possible, le Comité de sélection souhaite faire une recommandation au Conseil des gouverneurs le 9 juin prochain.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-CGV-180414

Jules de Tibeiro, appuyé par Jason Lee Alcorn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le profil recherché pour le poste de Chancelière ou Chancelier de l'Université de Moncton. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12.3.4. Nominations

12.3.4.1. Doyenne ou doyen de la Faculté de droit

R : 06-CGV-180414

Gilles Lanteigne, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Denis Roy** au poste de doyen de la Faculté de droit pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023. »*

Vote sur R06

Pour : 23

Contre : 1

ADOPTÉE

12.3.4.2. Vice-décanat de la FSSS (renouvellement)

R : 07-CGV-180414

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le mandat de **Sylvie Robichaud-Ekstrand** soit renouvelé au poste de vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12.3.4.3. Doyenne des Études à l'UMCE (renouvellement)

Pierrette Fortin quitte la salle pour ce point. Mathieu Martin déclare un conflit d'intérêts pour ce point et quitte la salle également.

R : 08-CGV-180414

Chantal Thériault, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le mandat de **Pierrette Fortin** au poste de doyenne des Études au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton soit renouvelé pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12.3.5. Calendrier des réunions pour 2018-2019

Voir Document F, p.1

À titre d'information, la secrétaire générale présente le calendrier des réunions pour les comités du Conseil des gouverneurs pour l'année 2018-2019.

12.3.6. Avis juridique (Loi 88 et article 16.1 de la Charte)

La présidente donne un court survol du dossier. Elle explique que le Comité exécutif a examiné soigneusement la transcription de la discussion du Conseil des gouverneurs sur le sujet lors de la réunion du 9 décembre dernier et la correspondance de l'ABPPUM. Elle souligne l'importance de faire l'état des lieux avant de demander un avis juridique. À ce titre, elle explique que le Comité exécutif a donné un mandat au vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines de dresser un portrait de l'évolution du financement de l'Université de Moncton et, dans la mesure du possible, que cette évolution soit comparée aux autres établissements d'enseignement postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

Un gouverneur indique qu'il est important de faire le bilan et d'obtenir des faits concrets. Une autre gouverneure indique clairement qu'on ne donne pas d'avis juridiques si l'on n'a pas de faits.

12.3.6. Avis juridique (Loi 88 et article 16.1 de la Charte) (suite)

Le recteur et vice-chancelier affirme qu'il faut être prudent et prendre le temps de se documenter correctement. Il souhaite que l'on agisse en universitaire sur des bases informées.

Dossier à suivre.

12.3.7. Autres

Aucune question n'est soulevée.

13. BUDGET 2018-2019 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir Document G, p. 1-54

Présentation du vice-recteur à l'administration et des ressources humaines

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente le budget de fonctionnement de l'Université de Moncton pour l'année financière 2018-2019 ainsi que celui des entreprises auxiliaires pour la même période.

Le VRARH rappelle les principes directeurs du budget. D'abord, le budget a toujours comme objectif l'équilibre budgétaire. Tout en tenant compte des défis financiers auxquels elle fait face, l'Université souhaite prioriser : 1) l'enseignement et la recherche-développement-crétion-innovation, 2) la qualité de l'expérience étudiante et 3) l'accès aux études universitaires.

La présentation de l'évolution des revenus de 2009-2010 à 2017-2018 nous permet de constater qu'il y a eu, entre 2009 et 2013, une période de croissance des revenus de 3,0 % par année qui permettait le maintien des services, en raison du taux d'inflation des coûts de fonctionnement d'une université. De 2013-2014 à 2017-2018, ce fut une période plus difficile pour l'Université avec une période de décroissance de 0.3 % par année.

Par rapport à l'évolution des inscriptions, nous remarquons une décroissance importante des inscriptions canadiennes jusqu'en 2016 et une remontée par la suite. Les inscriptions internationales ont connu une décroissance en 2017-2018, mais à un niveau moindre que prévu. Ceci a eu un effet positif sur la projection des revenus.

En terme de revenus, le VRARH présente aussi les éléments du protocole d'entente avec la Province qui couvre la période de 2017-2018 à 2020-2021. Il fait mention que la subvention spéciale compensatoire constitue un nouvel élément hors protocole.

Grâce principalement à l'augmentation des inscriptions et des subventions provinciales, on projette une croissance des revenus en 2018-2019 de 3,8 %. Celle-ci nous permettra de réinvestir dans certains services. Cependant, il faut mentionner que pour avoir le même niveau de services qu'en 2012-2013, nous aurions besoin d'une somme de 20,7 M\$ supplémentaire.

La distribution des revenus additionnels se trouve principalement dans les trois volets suivants : Académique enseignement, Académique soutien et Services aux étudiantes et étudiants.

Le sommaire budgétaire pour l'Université dans son ensemble présente des revenus de 112 439 M\$, et des dépenses de 112 745 M\$ qui équivaut à un manque à gagner de 306 000 \$.

Pour les campus de Moncton et de Shippagan, le manque à gagner projeté est de 210 000 \$ et 96 000 \$ respectivement. On prévoit un budget équilibré pour le campus d'Edmundston. Malgré ces déficits projetés, l'objectif est toujours d'équilibrer le budget.

13. BUDGET 2018-2019 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

En ce qui a trait aux entreprises auxiliaires, le total des revenus pour les trois campus représente environ 9 M\$ et 8.5 M\$ de dépenses rapportant ainsi un revenu net d'environ 500 000 \$. Les revenus proviennent principalement des résidences, de la Librairie acadienne, du bâtiment des sciences de l'environnement et des services alimentaires. Les résidences constituent la source principale des revenus nets alors que la Librairie est un service déficitaire. Ce service est tout de même jugé essentiel. Les revenus nets sont réinvestis dans le budget de fonctionnement.

Pour conclure, le VRARH fait mention de quelques défis futurs dont devra faire face l'Université de Moncton. Il mentionne la démographie du Nouveau-Brunswick, la croissance fragile du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux et l'écart grandissant des droits de scolarité entre les établissements postsecondaires. En plus, malgré une certaine prévisibilité au sein du nouveau protocole d'entente et une certaine croissance des subventions provinciales spécifiques, des réductions significatives sont possibles à plus long terme.

Discussion

Les points suivants sont soulevés par les membres.

- Une gouverneure demande s'il est possible d'obtenir un peu plus d'information sur le financement des chaires de recherche et un comparatif avec les autres universités afin de savoir comment nous sommes encadrés à l'Université de Moncton. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que beaucoup d'activités de recherche sont rapportées dans le rapport annuel du VRER qui est présenté au Conseil à la réunion annuelle. Il indique qu'il en parlera davantage à ce moment.
- Une gouverneure demande s'il y a un plan pour atteindre l'équilibre budgétaire. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique qu'il doit récupérer environ 306 000 \$ pour atteindre l'équilibre budgétaire. Une gestion serrée devrait permettre cette récupération. Il indique qu'en ce moment, l'Université est sur la bonne voie.
- Un gouverneur indique que le message semble avoir changé depuis le 26 janvier. À ce moment, on avait indiqué que des montants avaient été investis dans les services d'appui, notamment en psychologie. Toutefois, on note une liste d'attente de 70 personnes au campus de Moncton. D'autres éléments sont à noter, notamment un plus bas taux d'occupation dans les résidences étudiantes. Par ailleurs, le gouverneur est d'avis que les étudiantes et les étudiants paient davantage, malgré la hausse des inscriptions.
- Un gouverneur souhaite que, dans le budget de l'Université, campus de Moncton, le poste de Commissaire ait sa propre ligne.
- Un gouverneur indique qu'il aimerait avoir le taux de pénétration des étudiantes et des étudiants par école francophone secondaire. On explique que ces informations seront présentées dans le plan de recrutement (décembre 2018).
- Un gouverneur estime que le protocole d'entente qui a été signé entre la Province et l'Université fait porter le fardeau financier sur les étudiantes et les étudiants. Les négociations ne semblent pas avoir été fortes de ce côté selon ce gouverneur. Le gouverneur indique que les besoins sont criants, surtout à la Faculté des sciences de l'éducation, aux services aux étudiantes et aux étudiants (santé mentale) et autres.
- Un gouverneur estime qu'il faut agir auprès des étudiantes et des étudiants d'abord, plutôt qu'auprès des membres de l'Université du 3^e âge.
- Selon un gouverneur, les défis sont réels et il serait souhaitable d'avoir des stratégies à long terme. Il faut amener la rentabilité à l'Université. Il faut améliorer le marketing aussi. Il y a un cas d'affaires à faire.

13. BUDGET 2018-2019 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Le recteur et vice-chancelier fait remarquer qu'il a un coût à long terme d'être l'Université ayant les droits de scolarité les moins élevés ou souvent les plus bas. Il invite les gens à visiter le site Web de la CESPMS où l'on retrouve nombreuses informations sur les universités publiques des provinces maritimes.

Enfin, les gouverneurs souhaitent recevoir le protocole d'entente entre l'Université de Moncton et la Province. Celui-ci sera placé dans la banque de documents sur la plateforme de réunions DiliTrust.

R : 09-CGV-180414

Gilles Lanteigne, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2018-2019 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

Amendement

P : 10-CGV-180414

Alexandre Cédric Doucet, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« ... sous réserve que l'augmentation des droits de scolarité (en valeur monétaire) soit les mêmes pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux. »

Vote sur P10	Pour : 3	Contre : 20	REJETÉE
Vote sur R09	Pour : 20	Contre : 3	ADOPTÉE

14. CONCOURS RECTORAT (COMITÉ PLÉNIER)

Le Conseil des gouverneurs procède à une discussion en comité plénier sur le profil recherché et les exigences pour le poste de rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier.

Le Conseil des gouverneurs se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes. Les délibérations sont enregistrées. La transcription sera remise au Comité consultatif de sélection de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier. La transcription fera fonction de rapport du Comité plénier.

15. BAIL DE LOCATION – EXPANSION DE 3,5 ACRES (PROJET SHANNEX)

Voir Document H, p. 1-2

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les grandes lignes du projet du Faubourg du Mascaret. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet d'une valeur de 60 M\$ qui fait l'objet d'un bail de location de 70 ans ayant un versement initial de 1.2 M\$. Les revenus du projet sont déposés dans un fonds de recherche et le projet contient une entente de partenariat enseignement-recherche.

Le vice-recteur explique qu'une expansion est proposée, soit l'ajout de 3.5 acres de terrain actuel pour construire un foyer de soins qui abriterait 60 lits. Les conditions du bail original seraient maintenues. Un versement initial de Shannex de 1 M\$ serait déposé, ce qui permettrait à l'Université de développer une infrastructure routière intéressante pour des projets futurs.

Une gouverneure demande si le versement initial est suffisant pour satisfaire les coûts de l'asphalte. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que le projet d'infrastructure pourrait faire l'objet d'un partenariat avec d'autres partenaires. Le versement initial permet de négocier.

15. BAIL DE LOCATION – EXPANSION DE 3,5 ACRES (PROJET SHANNEX)
(suite)

Un gouverneur indique que le document n'a pas été déposé sur DiliTrust dix jours avant la réunion et, en conséquence, il n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec ses commettants. Il se demande qu'elles sont les conséquences.

La secrétaire générale indique que le dossier est venu à son attention cinq jours avant la réunion et que, au regard de la nature du dossier, de l'importance des montants et du projet pour l'Université, elle a cru bon de le mettre à l'ordre du jour dès que possible. Le dossier a été déposé sur la plateforme cinq jours avant la réunion. Elle reconnaît l'accroc à la procédure.

Une gouverneure suggère qu'un avis soit émis dans les cas similaires lors du dépôt d'un document en retard.

R : 10-CGV-180414

Chantal Thériault, appuyée par Mathieu Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs donne son approbation à l'offre d'un bail de location entre l'Université de Moncton et Shannex pour la location de 3,5 acres supplémentaires de terrain de l'Université pour une expansion du Faubourg du Mascaret. »

Vote sur R10

Pour : 22

Abstention : 1

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

16.1. Plan de travail

Voir Document I, p. 1-4

La présidente, Marie-France Pelletier, présente l'avancement des travaux du plan de travail 2017-2019. Elle explique que les porteurs de dossiers ont été identifiés et que 10 projets sont en cours. Notons qu'une attention particulière est portée sur la formation des membres et la transparence.

Par ailleurs, on note qu'il y a un poste vacant au sein du Conseil des gouverneurs (région Sud-Est) et un poste qui deviendra vacant au sein du Comité exécutif à compter du 30 juin 2018.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

17.1. Ratification de la convention collective avec l'ATTUM (composante salariale)

Voir Document J, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les points saillants de l'entente conclue entre l'Employeur et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton, campus de Moncton (ATTUM). La convention collective est d'une durée de 4 ans (2015 à 2019) et les augmentations salariales sont comme suit :

Année 2015-2016	aucune augmentation
Année 2016-2017	augmentation à l'échelle de 1.0 %
Année 2017-2018	augmentation à l'échelle de 1.5 %
Année 2018-2019	majoration de 1 % de la valeur de la dernière étape et ajustement de l'écart entre les étapes 1 et 16 et échelle salariale ouverte à la négociation pour l'année 2018-2019

17.1. Ratification de la convention collective avec l'ATTUM (composante salariale) (suite)

Aucune question n'est soulevée. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 11-CGV-180414

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton, campus de Moncton (ATTUM). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

18. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC- 180309

Aucune question n'est soulevée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

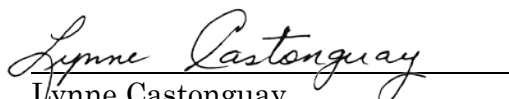
Le recteur et vice-chancelier remercie chaleureusement Tristian Gaudet, Julien Haché, Mathieu Martin et Micheline Daigle-LeBlanc qui terminent leur mandat au sein du Conseil des gouverneurs. Un mot de remerciement est également offert à Jean-Claude Savoie qui est à sa dernière réunion comme Chancelier de l'Université de Moncton. Sincères remerciements !

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 9 juin au campus de Shippagan.

21. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 heures.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-180414

